



PROCES VERBAL DU BUREAU DIRECTEUR DES HAUTS-DE-FRANCE BASKETBALL

qui s'est tenu le mardi 12 mars 2019 à Phalempin à 18h

Présents : Mme NONNON M.
MM. DENEUX J. - DERUWEZ O. – DEVOS C. - LEPRETRE G. - LY SIN CHENG JM.
MERLIOT P. - TARTARE J.M. - VANHAMME B.

Invités : Mmes COESTIER E.- CREPIN A. – HEMBERT S. - LEIGNEL M. - ZIELINSKI I.
MM. D'HALLUIN O. - DORMIEU M. - FRYDRYSZAK F. – MOLLET D.- NYS P.
PARISOT B. – PIHET J.P.- VERKINDT B.

PRESIDENCE – P. MERLIOT

Paul MERLIOT accueille Madame Amélie CREPIN, Présidente du LMBC, Monsieur Bernard PARISOT, Président du club de BB MONTATAIRE et Monsieur Jean-Paul PIHET, Président de l'ABC DOURGES.

Il accueille ensuite les élus et revient sur l'activité de la présidence depuis le bureau directeur du 11 février 2019 :

- Le 12/2 Il a participé à un bureau de la LNB.
- Le 15/2 Il a assisté à la Leaders Cup et encadré un stage d'arbitres de Haut Niveau.
- Le 25/2 Il a participé à une réunion à Phalempin animée par Stéphane KROEMER, Président de la CFO qui a exposé le fonctionnement et les projets de sa commission.
- Le 26/2 Il a participé à la signature de la nouvelle convention d'ETR en présence d'Alain CONTENSOUX, DTN, de Monsieur Martial FIERS Directeur Adjoint DRJSCS, des présidents des comités départementaux (Monsieur PENET étant excusé retenu pas ses obligations professionnelles) de nos 2 CTS et de notre DT.
- Le 27/2 Il a participé à la réunion d'ETR animée par le DTN qui a exposé les objectifs de la direction technique nationale et de la FFBB.
- Le 28/2 Il a rencontré à Paris, maître DOMAT, avocat de la FFBB, dans le cadre du dossier des contrats de location des photocopieurs. Une plainte va être déposée auprès du procureur et une tentative de résiliation d'un des 3 contrats est en cours. Les prélèvements de ce contrat seront bloqués. Les sommes seront placées sur un compte séquestre.
- Le 1/3 Il s'est rendu à Compiègne avec Fabien FRYDRYSZAK afin de visiter les installations du Lycée Guynemer pour un projet de délocalisation du Pôle Espoirs d'Amiens. Les conditions d'internat y sont optimales mais les infrastructures sportives ne conviennent pas.
- Le 1/3 Il a assisté à la rencontre LMB/Nantes en ProB.
- Le 6/3 Il a assisté aux finales du challenge benjamin(e)s du secteur picard à Chauny. Il souligne la très belle organisation à mettre à l'actif du club de Chauny et de Jean Luc JUPIN, CTF du CD02.

- Les 8-9/3 Il a participé au comité directeur de la FFBB.
- Le 9/3 Il a assisté à la rencontre de PNM, secteur Picard, Chauny/Longueau.

Paul MERLIOT revient ensuite sur quelques décisions qui ont été prises lors du dernier comité directeur fédéral :

- . Réforme NM3 : objectif de passer progressivement à 8 poules de 14 en 2022/2023.
- . OTM HN : désignations conservées au niveau des zones.
- . AG Ligue 2020 : un vote électronique sera peut être financé par la FFBB.
- . L'Euro 2021 3X3 sera organisé à Paris et la France sera candidate avec l'Espagne pour l'organisation de l'Euro féminin 2021.
- . La dématérialisation des licences est reportée en juillet 2020. En revanche il n'y aura plus de cartons de licence dès la saison prochaine.
- . Objectif 3X3 : 1 comité départemental = un championnat 3X3 (aujourd'hui seulement 29 comités organisent un championnat 3x3).
- . Circuit professionnel 3X3 dans toutes les métropoles. Une réunion est prévue le 9 mai à Paris, avec les dirigeants de la MEL et les Présidents des clubs PRO de la métropole.
- . La sortie de l'application 3X3 est imminente.
- . Offre de licence en 2020-2021 : il y aura une licence socle avec des extensions.
- . Mutations : dès la saison prochaine, les mutations seront facturées 60€ (20€ pour le comité, 20€ pour la ligue et 20€ pour la FFBB). Cela représente un manque à gagner pour les Ligues et les Comités. Le manque à gagner sera reporté sur les licences et/ou sur les engagements.
- . Il n'y aura plus de part possible sur les mutations des catégories U13 et en-dessous pour les Ligues et les CD. Ces mutations seront donc gratuites.
- . Le déploiement de l'E-marque V2 pourrait être reporté.
- . Basket Santé : la Ligue HDF est classée numéro 2 au niveau fédéral (derrière les Pays de la Loire) en terme de nombre de licenciés basket santé et de labels.
- . Coupe de France jeune : il y aura maintenant une phase territoriale avec au minimum une équipe qualifiée par Ligue.
- . Marc NAMURA est le nouveau président de la Commission de Discipline Fédérale suite à la démission de Yannick SUPLOT.
- . IRFFBB : réunion des référents le 26 avril à Paris.
- . Le Campus FFBB est prévu du 29 août au 1^{er} septembre à Dax.
- . Les Automnales sont programmées les 19 et 20 octobre 2019.
- . CFO : présentation du plan de formation des arbitres 3X3. Les Ligues devront avoir 2 référents.

Arbitrage : à partir de la saison prochaine, un arbitre pourra arbitrer 3 rencontres maximum par weekend. Il y aura des blocages dans FBI.

Paul MERLIOT ajoute que la Ligue compte dorénavant 3 arbitres FIBA : Alexandre MARET (qui vient d'être nommé), Abigaël CATRIX et Alexandre DEMAN.

Le Président propose de remplacer le véhicule 9 places de la Ligue de Picardie qui date de 2003 et qui a quelques soucis mécaniques. Il devient compliqué de transporter des enfants dans ces conditions. Il a reçu une proposition commerciale à 27000 € avec une subvention possible du Conseil Régional de 40 à 50%.

Les élus valident la proposition à l'unanimité.

SECRETAIRE GENERAL – O. DERUWEZ

CARNET NOIR

Nous avons eu la tristesse d'apprendre le décès du père de Mickaël MILLIOT.

Les élus adressent leurs sincères condoléances à Mickaël et à sa famille.

Olivier DERUWEZ informe qu'il s'occupe actuellement de la demande de subvention du Pôle Espoirs d'Amiens auprès du Conseil Régional.

Concernant le dossier CNDS Emploi, nous avons envoyé les justificatifs à la DRJSCS afin de permettre la poursuite du versement de l'aide.

Nous devons également recevoir une convention du Conseil Régional pour le soutien à l'emploi de Directeur Territorial. Une fois cette convention signée, la Ligue pourra recevoir le premier versement.

Il a sollicité les comités départementaux afin qu'ils lui remontent leurs demandes de récompenses fédérales sur le quota Ligue (Médaille de Bronze et Lettres de Félicitations). Les Médailles d'Argent et d'Or sont proposées directement par la Ligue.

Olivier DERUWEZ informe que notre ami et ancien élu de la Ligue Bernard DANDEL a reçu la médaille d'or de la Jeunesse et des Sports.

COMMUNICATION – M. WEBER

En l'absence de Martin WEBER, Olivier DERUWEZ présente la situation des projets en cours.

Martin a remis à jour les pages des commissions sur le site internet.

Une Dropbox - version professionnelle - a été mise en place et son utilisation a démarré. Une présentation de son fonctionnement et des applications possibles sera proposée lors du prochain comité directeur.

Concernant la mise en place d'une boutique en ligne, l'étude du projet a démontré un montant important de charges (module de paiement en ligne, frais d'opération, etc.). Nous proposerons donc une boutique en ligne avec commande en ligne en paiement par chèque ou prélèvement. Martin travaille actuellement sur la création de la boutique.

DIRECTEUR TERRITORIAL – M. DORMIEU

Michel DORMIEU informe les élus que la Dropbox est utilisée par 4 membres (Fabien FRYDRYSZAK, Olivier D'HALLUIN, Mathieu HOSSELET et Martin WEBER) qui ont un accès illimité. L'architecture se met en place et la solution répond aux demandes de nos utilisateurs. Le déploiement de l'utilisation va être poursuivi.

Il ajoute qu'une étude est en cours pour l'installation de la fibre afin d'améliorer la connexion à internet.

Il commence à préparer l'organisation de l'assemblée générale 2019 à Bapaume.

COMMISSION SPORTIVE – J. DENEUX et G. LEPRETRE

CONTRÔLE MEMBRES PRESENTS NON DECLARES DANS LE STAFF

EN MASCULINS				
CHÂTEAU THIERRY BB	RMU17	02/02/19	BEMITONDRA	Pénalité 30 €
CŒUR DE FLANDRE BB	R3SEM	03/03/19	MARQUANT S.	Pénalité 30 €
COQUELLES AL	R3SEM	09/02/19	VERGRIETTE M.	Pénalité 30 €
CROIX OLYMPIQUE	RMU15	13/01/19	TANCHOU L.	Pénalité 120 €
		20/01/19	QUENET R.	
		26/01/19		
		03/02/19		
CROIX OLYMPIQUE	RMU20	03/02/19	PREVOST S.	Pénalité 30 €
DORIGNIES DOUAI AAE	R3SEM	10/02/19 02/03/19	LEFEBVRE A.	Pénalité 60 €
GRAVELINES BCM	RMU13	12/01/19	DOMAIN M.	Pénalité 30 €
GRAVELINES BCM	RMU17	09/02/19	POUCHELE G.	Pénalité 30 €
GRICOURT BASKET	R1SEM	02/02/19	DIVE S.	Pénalité 100 €
HASNON BASKET	R2SEM	06/01/19	CORNILLE J.	Pénalité 30 €
BC LIEVINOIS	RMU17	10/02/19	DERETZ D.	Pénalité 30 €
LILLE ASV	R2SEM	02/02/19	NANDA J.	Pénalité 30 €
MARGNY ASCC	RMU17	09/02/19	COUTEAU C.	Pénalité 30 €
MARGNY ASCC	RMU15	13/01/19	ROELS A.	Pénalité 60 €
		19/01/19	MAES Y.	
RONCHIN BC	R3SEM	03/03/19	MUCCIOLA M.	Pénalité 30 €
ST QUENTIN BB	R2SEM	02/02/19	LECLERE A.	Pénalité 30 €
ST QUENTIN BB	RMU17	26/01/19	LAVALLEE J.	Pénalité 60 €
		02/02/19		
ST QUENTIN BB	RMU15	12/01/19	DIA D.	Pénalité 30 €
ST QUENTIN JSC	R3SEM	09/02/19	MAGASSOUBA B.	Pénalité 60 €
		15/02/19		
SECLIN BC	R3SEM	10/02/19	VERMANDEL B.	Pénalité 30 €
UNION DECHY SIN BASKET	RMU17	02/02/19	MICHELET D.	Pénalité 60 €
		09/02/19		
VILLENEUVE D'ASCQ ESB	RMU17	03/02/19	BOUFFLERS Q.	Pénalité 30 €
EN FEMININS				
ARRAS OUEST US	RFU15	02/02/19	MOREL J.	Pénalité 30 €
USO BRUAY LA BUISSIÈRE	R1SEF	24/02/19	GASTON S.	Pénalité 30 €
COMINOISE LL	R3SEF	13/01/19	DEPIENNE M.	Pénalité 30 €
GAUCHY ASG	R3SEF	19/01/19	RODRIGUES A.	Pénalité 30 €
MERICOURT BC	R3SEF	20/01/19	LAOUR L.	Pénalité 30 €
OIGNIES E.	R3SEF	27/01/19	DEBARGE P.	Pénalité 30 €
ST JUST EN CHAUSSEE	R3SEF	03/02/19	MANGEOT M.	Pénalité 30 €
BC ST MARTIN BOULOGNE	RFU13	12/01/19	CAFFIER M.	Pénalité 90 €
		19/01/19		
		02/02/19		

DOSSIER CRS 70 – 2018 / 2019
Championnat R3SEM HDF Poule D
CTC CAMBRESIS UB / CHATEAU THIERRY BB
Du 10 Février 2019
Forfait de CHATEAU THIERRY BB

- ⇒ Par mail en date du 10/02, CHATEAU THIERRY BB déclare forfait pour la rencontre,
- ⇒ Attendu que les arbitres ne se sont pas déplacés,
- ⇒ Les frais de déplacement de la rencontre Aller à rembourser à VILLERS OUTREAUX BB à savoir 186 km x 1 € = 186 € à la charge de CHATEAU THIERRY BB,
- ⇒ Pénalité financière de 230 € pour rencontre perdue par forfait – 2^{ème} forfait - à la charge de CHATEAU THIERRY BB.

DOSSIER CRS 71 – 2018 / 2019
Championnat R3SEF Poule C
BEAUVAIS BCO / ACLES ST JUST EN CHAUSSEE
Du 09 Février 2019
Forfait d'ACLES ST JUST EN CHAUSSEE

- ⇒ Par mail en date du 09/02, ACLEST ST JUST EN CHAUSSEE déclare forfait pour la rencontre,
- ⇒ Attendu que les arbitres ne se sont pas déplacés,
- ⇒ Les frais de déplacement de la rencontre Aller à rembourser à BEAUVAIS à savoir 29 km x 1 € = 29 € à la charge de ST JUST EN CHAUSSEE,
- ⇒ Pénalité financière de 115 € pour rencontre perdue par forfait à la charge de ST JUST EN CHAUSSEE.

DOSSIER CRS 72 – 2018 / 2019
Championnat RFU20 Poule Classement
ES ISBERGUES / DOUAI BF
Du 02 Mars 2019
Forfait de DOUAI BF

- ⇒ Par mail en date du 02/03, DOUAI BF déclare forfait pour la rencontre,
- ⇒ Attendu que les arbitres ne se sont pas déplacés,
- ⇒ La rencontre RETOUR aura lieu à ISBERGUES le 27 Avril 2019 à 18h30,
- ⇒ Pénalité financière de 30 € pour rencontre perdue par forfait à la charge de DOUAI BF.

DOSSIER CRS 73 – 2018 / 2019
Championnat RFU20 Poule Titre
CO TRITH / GRAVELINES BF
Du 02 Mars 2019
Forfait de GRAVELINES BF

- ⇒ Par mail en date du 27/02, GRAVELINES BF déclare forfait pour la rencontre,
- ⇒ Attendu que les arbitres ne se sont pas déplacés,
- ⇒ La rencontre RETOUR aura lieu à TRITH le 19 Mai 2019 à 10h30,
- ⇒ Pénalité financière de 30 € pour rencontre perdue par forfait à la charge de GRAVELINES BF.

DOSSIER CRS 74 – 2018 / 2019
Championnat RMU20 Poule A
SOM BOULOGNE / CROIX OLYMPIQUE
Du 03 Mars 2019
Forfait de CROIX OLYMPIQUE

- ⇒ Par mail en date du 02/03, CROIX OLYMPIQUE déclare forfait pour la rencontre,

- ⇒ Attendu que les arbitres ne se sont pas déplacés,
- ⇒ Les frais de déplacement de la rencontre Aller à rembourser à BOULOGNE à savoir 153 km x 1 € = 153 € à la charge de CROIX OLYMPIQUE,
- ⇒ Pénalité financière de 60 € pour rencontre perdue par forfait – 2^{ème} forfait - à la charge de CROIX OLYMPIQUE.

DOSSIER CRS 75N – 2018 / 2019

Championnat RMU20-2-P2 Poule D

BC SAINT MARTIN LES BOULOGNE / LAMBERSART JF - 2

Du 10 Mars 2019

Forfait de LAMBERSART JF -2

- ⇒ Par mail en date du 10/03, LAMBERSART JF déclare forfait pour la rencontre,
- ⇒ Attendu que les arbitres ne se sont pas déplacés,
- ⇒ Les frais de déplacement de la rencontre Aller à rembourser à SAINT MARTIN LES BOULOGNE à savoir 140 km x 1 € = 140 € à la charge de LAMBERSART JF.
- ⇒ Pénalité financière de 30 € pour rencontre perdue par forfait à la charge de LAMBERSART JF.

DOSSIER CRS 76N – 2018 / 2019

Championnat RMU20-2-P2 Poule H

WAMBRECHIES J / LONGUENESSE BC -2

Du 10 Mars 2019

Forfait de LONGUENESSE BC

- ⇒ Par mail en date du 09/03, LONGUENESSE BC déclare forfait pour la rencontre,
- ⇒ Attendu que les arbitres ne se sont pas déplacés,
- ⇒ Les frais de déplacement de la rencontre Aller à rembourser à WAMBRECHIES à savoir 91 km x 1 € = 91 € à la charge de LONGUENESSE BC.
- ⇒ Pénalité financière de 30 € pour rencontre perdue par forfait à la charge de LONGUENESSE.

DOSSIER CRS 77 – 2018 / 2019

Championnat R3SEM HDF Poule A

WATTRELOS BC / CAPPELLE BC

Du 10 Mars 2019

Forfait de CAPPELLE BC

- ⇒ Par mail en date du 09/03, CAPPELLE BC déclare forfait pour la rencontre,
- ⇒ Attendu que les arbitres ne se sont pas déplacés,
- ⇒ Les frais de déplacement de la rencontre Aller à rembourser à WATTRELOS à savoir 85 km x 1 € = 85 € à la charge de CAPPELLE BC,
- ⇒ Pénalité financière de 115 € pour rencontre perdue par forfait à la charge de CAPPELLE BC.

DOSSIER CRS 78N – 2018 / 2019

Championnat RFU18-P2 Poule A

AMICALE CONDETTE / COB CALAIS -2 N°6080 du 18 novembre 2018

ST AMAND PH 2 / COB CALAIS -2 N°6090 du 25 novembre 2018

COB CALAIS -2 / TEMPLEUVE LP N°6097 du 02 décembre 2018

TOURCOING SM / COB CALAIS -2 N°6110 du 08 décembre 2018

VERBERIE BC / COB CALAIS -2 N°6120 du 16 décembre 2018

OLYMPIQUE GRANDE SYNTHÉ / COB CALAIS -2 N°6130 du 13 janvier 2019

COB CALAIS -2 / METROPOLE AMIENOISE BB N°6144 du 16 janvier 2019

LAMBERSART BLM / COB CALAIS -2 N°6155 du 26 janvier 2019

COB CALAIS -2 / ACLPAB CALAIS N°6167 du 27 février 2019

DUNKERQUE MALO BC / COB CALAIS -2 N°6173 du 08 février 2019

COB CALAIS -2 / AMICALE CONDETTE N°6191 du 02 mars 2019

COB CALAIS -2 / SAINT AMAND PH -2 N°6201 du 10 mars 2019

Participation de joueuses du COB CALAIS en NFU18.

- ⇒ Attendu qu'après vérification des feuilles, les joueuses citées ci-dessous ont participé à 3 rencontres en NFU18.
 - . MARIE-CLAIRE Alicia (BC025534) – rencontres des 30/09, 04/11 et 11/11
 - . DECOUFOUR Héloïse (BC014905) – rencontres des 16/09, 23/09 et 30/09
 - . TRONET Justine (BC027514) – rencontres des 16/09, 23/09 et 30/09
 - . LONCKE Lisa (BC028319) – rencontres des 24/11, 03/02 et 10/02
 - . BILONDA Rebecca (BC011778) – rencontres des 24/11, 03/02 et 10/02
- ⇒ Attendu que l'article 43 c.d des règlements sportifs n'autorisait plus les joueuses (U17 et U18) citées ci-dessus à évoluer en championnat régional RFU18 :
 - . 18/11, 25/11, 02/12, 08/12, 16/12, 13/01, 16/01, 26/01, 27/02, 08/02, 02/03 et 10/03 pour MARIE-CLAIRE Alicia (BC025534)
 - . 18/11, 25/11, 02/12, 13/01, 16/01, 26/01, 27/02, 08/02, 02/03 et 10/03 pour DECOUFOUR Héloïse (BC014905)
 - . 18/11, 02/12, 13/01, 16/01, 26/01, 27/02, 08/02 et 02/03 pour TRONET Justine (BC027514)
 - . 27/02, 08/02, 02/03 et 10/03 pour LONCKE Lisa (BC028319)
 - . 27/02, 08/02, 02/03 et 10/03 pour BILONDA Rebecca (BC011778)
- ⇒ Une seule notification est établie pour les douze rencontres citées ci-dessus.
- ⇒ Votre équipe B est sanctionnée de plusieurs pénalités sportives pour participation interdite de joueuses de 17 et 18 ans qui évoluent régulièrement en championnat de France.
- ⇒ Rencontres citées ci-dessus perdues par pénalité.
- ⇒ Pénalité financière de 40€ (notification unique) pour rencontres perdues par pénalité, à la charge de COB CALAIS.

DOSSIER CRS 79N – 2018 / 2019

Championnat RFU18-P2 Poule B

BF ESCAUDAIN PH / VILLENEUVE D'ASCQ -2 N°6162 du 03 mars 2019

USO BRUAY LABUISSIERE / VILLENEUVE D'ASCQ -2 N°6182 du 09 mars 2019

Participation de TOURE Khady Aurélie (BC029152) de ESB Villeneuve d'Ascq en NFU18.

- ⇒ Attendu qu'après vérification des feuilles, TOURE Khady Aurélie (BC029152) a participé à 3 rencontres en NFU18 (16/09, 23/09 et 30/09).
- ⇒ Attendu que l'article 43 c.d des règlements sportifs n'autorisait plus TOURE Khady Aurélie à évoluer en championnat régional RFU18 à compter des 29 et 30 septembre 2018
- ⇒ Attendu que TOURE Khady Aurélie a participé aux rencontres citées ci-dessus.
- ⇒ Une seule notification est établie pour les deux rencontres citées ci-dessus.
- ⇒ Votre équipe B est sanctionnée de plusieurs pénalités sportives pour participation interdite de joueuses de 17 et 18 ans qui évoluent régulièrement en championnat de France.
- ⇒ Pénalité financière de 40€ (notification unique) pour rencontres perdues par pénalité, à la charge de VILLENEUVE D'ASCQ.

DOSSIER CRS 80N – 2018 / 2019

Championnat RFU18-P2 Poule A

SAINT AMAND PH -2 /WASQUEHAL FEM B -2 N°6190 du 03 mars 2019

COB CALAIS -2 / SAINT AMAND PH -2 N° 6201 du 10 mars 2019

Participation de joueuses de SAINT AMAND PH en NFU18.

Forfait Général de SAINT AMAND PH suite à 3 notifications

- ⇒ Attendu qu'après vérification des feuilles, les joueuses citées ci-dessous ont participé à 3 rencontres en NFU18 :
 - . BALLO DEBAT Naomie (BC026653) – rencontres des 16/09, 23/09 et 30/09
 - . BAILLET Leïla (BC020241) – rencontres des 16/09, 23/09 et 30/09
 - . KONTE Fatoumata (BC020576) – rencontres des 16/09, 23/09 et 30/09
 - . CAMARA Fatoumata (BC027334) – rencontres des 23/09, 30/09 et 07/10
- ⇒ Attendu que l'article 43 c.d des règlements sportifs n'autorisait plus les joueuses (U17) citées ci-dessus à évoluer en championnat régional RFU18 aux dates suivantes :

- . 18//11, 25/11, 03/03 et 10/03 pour BALLO DEBAT Naomie (BC026653)
 - . 18/11, 25/11 et 03/03 pour BAILLET Leïla (BC020241)
 - . 18/11 et 25/11 pour KONTE Fatoumata (BC020576)
 - . 03/03 pour CAMARA Fatoumata (BC027334)
- ⇒ Une seule notification est établie pour les deux rencontres citées ci-dessus.
- ⇒ Votre équipe B est sanctionnée de plusieurs pénalités sportives pour participation interdite de joueuses de 17 ans qui évoluent régulièrement en championnat de France.
- ⇒ Rencontres citées ci-dessus perdues par pénalité – 3^{ème} notification.
- ⇒ Pénalité financière de 40€ (notification unique) pour rencontres perdues par pénalité, à la charge de SAINT AMAND PH.
- ⇒ Pénalité financière de 240€ pour forfait général (art. 27.1.b)

DOSSIER CRS 81 – 2018 / 2019

**Championnat R3SEF 2^{ème} Phase Poule Titre
BC NEUFCHATEL HARDELLOT / TOURCOING SM**

Du 10 Mars 2019

Rencontre arrêtée

- ⇒ Attendu l'arrivée du 2^{ème} arbitre pour faire un remplacement d'un collègue absent,
- ⇒ Attendu que l'arbitre qui officie seul, déclare lors de la pause, ressentir une douleur au genou qui l'empêche de continuer, seul, la rencontre et l'oblige à attendre l'arrivée de son collègue,
- ⇒ Attendu que l'entraîneur, à l'arrivée du second arbitre, n'a pas souhaité reprendre la rencontre car certaines de ses joueuses travaillaient et que l'équipe s'était déplacée en véhicule 9 places,
- ⇒ Considérant qu'aucune réclamation n'a été notée au dos de la feuille,
- ⇒ La rencontre est déclarée perdue par forfait pour TOURCOING SM.

DOSSIER CRS 82N – 2018 / 2019

**Championnat RMU13-P2 POULE C
BC ARDRES / STEENWERCK BC**

Du 09 mars 2019

Absence d'arbitre officiel

- ⇒ Attendu qu'il n'y a pas eu d'arbitre officiel de désigné et qu'aucun arbitre n'est présent dans la salle ;
- ⇒ Attendu que d'un accord commun entre les deux clubs ; le coach de STEENWERCK BC officie sur la rencontre,
- ⇒ Considérant que la feuille de match est clôturée sans Réclamation, ni remarque particulière ;
- ⇒ Les score de 46-45 est acquis confirmé en faveur du BC ARDRES.

LA JOURNEE DES TITRES : voir les calendriers pour une meilleure compréhension

La commission sportive rappelle qu'une JOURNEE DES TITRES régionaux est prévue sur le week-end des 1 et 2 JUIN à CAMBRAI.

Sont concernés **les championnats seniors FEMININS** de :

R1F : le 1^{er} de la poule picarde rencontre le 1^{er} de la poule HDF le **dimanche 2 juin à 14H30**

R3F : les vainqueurs des rencontres entre les 1^{ers} et 2^{èmes} des poules « TITRE » se rencontrent le **dimanche 2 juin à 11H00**

Et **les championnats masculins** de :

R1M : le 1^{er} de la poule picarde rencontre le 1^{er} de la poule HDF le **samedi 1er juin à 20H00**

R2M : le 1^{er} de la poule picarde rencontre le vainqueur de l'inter-poules NPDC : **le dimanche 02 juin à 16H45.**

R3M : les 2 vainqueurs des inter-poules entre premiers de poule se rencontrent **le samedi 1^{er} juin à 17H00.**

U20M « ELITE » : Les premiers des deux poules se rencontrent **le samedi 1^{er} juin à 14H30.**
Toutes les rencontres se jouent en 4 quarts temps de 10 mn. Chaque équipe fournit un officiel de table : marqueur au club dit « recevant » et chronométreur au club dit « visiteur ». La Ligue désigne un opérateur des 24s à sa charge.

LES OPENS 2019 / 2020

2 sites sont donc nécessaires soit en rencontres de même sexe (10 rencontres en masculins, 8 en féminines) soit en rencontres alternées réunissant deux poules de sexes différents (9 rencontres sur chaque site).

EVOLUTION DES CHAMPIONNATS « JEUNES »

Aucun changement n'est prévu pour les U20 :

En masculins :

Un championnat régional composé de deux poules « élite » et donnant accès à 3 montées en R3.

Un championnat interdépartemental en deux phases :

La première phase très géographique est composée de 16 poules de six équipes au maximum.

La seconde phase est composée

- des 32 meilleures équipes (classées 1 et 2) réparties en 4 poules 'excellence » de 8 équipes donnant 8 montées en « ELITE »
- des 64 équipes en 8 poules de 8 qui disputent le titre de champion régional « promotion » et 1 ou 2 montées en Elite.

En féminins :

Le championnat est fonction du nombre des équipes engagées ou retenues.

Championnats U13, U15 ; U17 :

En masculins :

Le seul changement est la mise en place en U13 du même type de championnat que pour les U15 et U17 :

- Un championnat « élite » de 12 équipes en phase unique.
- Un championnat de 4 poules géographiques de 6 équipes en deux phases, dont la poule haute dispute un titre départemental « excellence » et les deux poules « basses » donne le classement de priorité pour la saison suivante.

En féminins :

Le championnat est fonction du nombre des équipes engagées ou retenues

COUPES REGIONALES MASCULINS et FEMININS

A ce jour, 6 candidatures pour l'organisation :

- NEUVILLE EN FERRAIN PP,
- RONCHIN BC,
- ES HENIN BEAUMONT,
- NOGENT BBC,
- LAMBERSART BLM,
- LILLE METROPOLE BC

Le président rappelle que le site prioritaire devrait être un club du secteur picard mais que la condition est qu'une équipe picarde, au moins, se qualifie pour la finale.

DEMANDE DE VERIFICATION

Un club souhaite attirer l'attention de la Ligue sur la participation « éventuelle en équipe réserve de joueuses de l'équipe première évoluant en « élite ».

« Nous soupçonnons des filles U17 ou U18 d'évoluer en championnat de France ELITE U18 et en championnat U18 REGION ce qui est en contradiction avec l'article 43 alinéas c et d »

Ci-dessous le texte référencé :

Rappel de l'ART 43

- c** En championnat « jeunes », la participation des équipes 2 n'est pas autorisée sauf les équipes réserves des clubs dont l'équipe 1 de la même catégorie évolue en championnat de France OU en championnat « élite région ». Dans ce cas, les joueurs non brûlés ayant disputé 3 rencontres avec l'équipe première ne peuvent plus jouer avec l'équipe réserve.
- d** Cependant :
- En U15 : autorisation pour les U14 non brûlés d'évoluer en U15 Elite et en U15 Région et cela quel que soit le nombre de rencontres auxquelles ils ont participé en Elite.
- En U17 : autorisation pour les U16 non brûlés d'évoluer en U18 Elite et en U17M Région et cela quel que soit le nombre de rencontres auxquelles ils ont participé en Elite.

Cet alinéa « d » ne prend pas en compte, de façon spécifique, les changements des trois années d'âge de la catégorie « féminines » que la Fédération a décidé de mettre en place pour les CADETTES lors de la saison dernière.

Un débat s'installe pour connaître la position du Bureau sur une autorisation élargie aux U17 féminines afin de leur donner le droit de jouer indifféremment en équipe « élite » et en région.

AVIS DU BUREAU sur le complément éventuel de la réglementation ci-dessus ;

Le Bureau estime majoritairement que l'accès des 16 ANS au jeu dans les deux équipes est suffisant et qu'il n'est pas nécessaire d'associer les 17 ans Pas de modification de l'article et application stricte de la règle.

En conformité avec l'avis du BUREAU :

Après contrôle des feuilles, des licenciées U17 et U18 ont joué en championnat régional alors qu'elles avaient joué trois rencontres et plus en Championnat de France. Ces rencontres sont donc perdues par pénalité.

Il est demandé à ces clubs de la vigilance auprès des entraîneurs des équipes afin d'éviter de nouvelles sanctions qui pourraient conduire à un forfait général !

Une seule notification sera faite pour les infractions constatées.

La même vigilance est demandée à tous les clubs ayant deux équipes évoluant dans un même niveau de championnat. Différents contrôles sont en cours.

En championnat U18 trois clubs sont concernés et seront sanctionnés de pertes de rencontres par pénalité.

COMMISSION SPORTIVE DU 12/03/2019 – Annexe 2 (Synthèse J. DENEUX)
Conférence à distance avec la Commission Fédérale des COMPETITIONS - 11/03/2019

Trois thèmes : Les coupes de France « jeunes », les championnats de France U15 et U17/U18F, l'avenir de la NM3.

1. Les coupes de France « jeunes » :

- Concernent les U17M et U18F
- Seront calquées sur les coupes de France « séniors »
- Ce qui signifie une phase territoriale ouverte à toutes les équipes
- Les équipes des centres de formation sont qualifiées directement
- Engagements à envoyer pour fin août dernier délai
- En retour le nombre d'équipes qualifiées par Ligue suivant engagements
- 12 joueurs autorisés sur la feuille
- Points de bonus suivant le niveau : départ/ligue : 7 pts, Ligue/Fédé : 7 pts, Dépt/Fédé : 14 pts

2. Les U15 et U18 « élite France » :

- ✓ Evolution prévue à partir de la fin de saison
- ✓ Pour les U18 M on conserve les 60 équipes
- ✓ Pour les U18 F on conserve les 48 équipes
- ✓ Mêmes attributions que la saison dernière et même cahier des charges
- ✓ Confirmation du nombre d'engagements pour le 29 mars à 12H
- ✓ Validation par le Bureau Fédéral du 12 avril 19
- ✓ Pour le 1^{er} juin transmission des équipes qui candidatent
- ✓ Validation pour le 14 juin,
- ✓ Dès ce mois de février, information vers les clubs pour candidater
- ✓ La LR devra donner une forme de classement avec avis sur motivations,
- ✓ U15 : 1 place est attribuée par pôle « espoir » et les autres / licences
- ✓ U18 : également en fonction des pôles et licences

3. Le futur de la NM3 :

- ✚ Le projet de 8 poules de 14 au lieu de 12X12 est validé,
- ✚ Le calendrier des modifications :
 - Saison 2019/2020 : 12X12 en M et 8X12 en F
 - Saison 2020/2021 : 10X14 en M et 8X12 en F
 - Saison 2021/2022 : 9X14 en M et 8X12 en F
 - Saison 2022/2023 : 8X14 en M et 8X12 en F
- ✚ Les qualifications pour les phases finales seront modifiées en fonction
- ✚ Le premier de poule monte
- ✚ Les montées descentes des Ligues seront modifiées en fonction
- ✚ Les Ligues doivent prévoir les championnats de R1 en fonction

VIVRE ENSEMBLE (VxE) / BASKET FEMININ – E. COESTIER

Elizabeth COESTIER fait un point sur les résultats des clubs féminins de la saison.

BASKET 3x3 – S. HEMBERT

Sophie HEMBERT informe que les 3 tournois Open Start prévus vont être homologués (deux d'entre eux le sont déjà).

Elle ajoute que le tournoi prévu à la Hoops Factory ce dimanche semble avoir été annulé.

CRO – JM. TARTARE

OTM

Pour la formation OTM, tous les candidats ont réussi l'examen théorique.

Treize observations pratiques ont été effectuées dont 10 sur le tournoi U18M de Saint-Quentin le week-end du 23/24 février.

Remerciements au club de St Quentin - Christophe Horn, Christophe Oudot et Thomas Deville - pour l'accueil et l'organisation du tournoi.

Il reste 5 candidats qui doivent encore être observés, dont 4 sur le secteur maritime.

La CRO recherche des matchs avec la version e-marque V2, donc en championnat de France uniquement (U15 / U18), pour pouvoir faire passer les examens pratiques.

Le QCM de mi-saison des OTM fédéraux, stagiaires et régionaux a été clôturé le 4 mars. Les résultats sont en cours d'analyse

ARBITRES

Un rassemblement des arbitres féminines aura lieu le samedi 23 mars à Armentières.

Matthieu HOSSELET gère cette organisation qui se déroulera de 15h à 22h30.

Marie DELACOTE et Perrine PEUGNET animeront les séances suite à leur stage organisé par la CFO dans ce domaine. Le soir les arbitres assisteront à la rencontre de NF2, Armentières-Mulhouse.

Le recyclage des arbitres régionaux aura lieu les 7 et 8 septembre dans le secteur d'Arras (lieu à déterminer).

Les OTM fédéraux auront leur recyclage le 1^{er} septembre.

DESIGNATIONS

La CRO rencontre de plus en plus de difficultés à désigner, que ce soit arbitres ou OTM.

Nous avons des arbitres blessés, d'autres qui ont quitté la région pour leurs études, et le nombre de matchs est toujours aussi important.

Quelques rencontres ne sont donc pas désignées. Une note précisant l'organisation en cas d'absence d'arbitre désigné va être transmise aux clubs.

Un grand MERCI aux répartiteurs qui font leur maximum tous les week-ends : André BERROYER, Xavier COLIN, Philippe BARBRY.

COMMISSION DE DISCIPLINE – B. VERKINDT

Bernard VERKINDT informe les élus que 20 dossiers ont été traités depuis la précédente réunion.

Il annonce qu'il a réalisé un tableau de suivi qui permettra à l'avenir de faire des statistiques sur l'activité de la commission et d'informer la CRO afin que les arbitres soient informés des suites données aux dossiers.

COMMISSION TECHNIQUE – C. DEVOS

Intervention d'Olivier D'HALLUIN

Olivier D'HALLUIN présente un fichier qu'il propose de partager sur la dropbox et qui permettra de résumer de manière synthétique toutes les actions entreprises par la Ligue sur une saison et les résultats de ces actions. Cela permettra de créer un historique et de trouver facilement les informations.

Il propose à nouveau d'inclure les sélections U13F du secteur picard dans le championnat de clubs régional. Les CD80 et CD02 ont confirmé leur accord mais il manque l'accord du CD60.

Nombre d'équipe U13 à présenter au TIC de Zone : Il y a 10 comités représentés dont le CD59 et le CD62 qui normalement doivent présenter deux équipes donc cela fait un total de 12 équipes. A ce jour, le président du CD59 ne souhaite engager qu'une équipe car une seconde équipe représente un surcoût de 2 000€. Il étudiera à nouveau la situation.

Olivier D'HALLUIN communique la liste des joueuses et joueurs qui participeront au CIS U13 : Mlles BOURGEOIS Juliette, CLEANTE Téa, D'HALLUIN Lalou, EL HAKMI Chaïma, KAWALA Mathilde, LACROIX Célia, PRUVOST Jade, SAMAKE Djénéba, SELLE Mathilde, TURBELIN Justine et MM. CALLENS Nils, DOAT Charles, EKANE Mathys, HAZARD Léonard, KONATE Tinkoro, LUSIENSIE Christianvie, MOUPADELE Japhet, VILLAIN Axel.

Réforme des formations d'entraîneur : un groupe de travail a été mis sur pied par la FFBB. Il est prévu de mettre en place les évolutions dans quelques ligues pilotes dont le Ligue HDF.

BASKET SANTE – M. NONNON

Martine NONNON est allée à Lambersart le 7 mars pour une réunion d'information car le club souhaite se lancer dans cette pratique.

Le 30 mars, elle se rendra à Clermont Ferrand pour un évènement Basket Santé.

Le club de Marcq-en-Barœul souhaite organiser une intervention le dimanche 30 mars sur une matinée porte ouverte. Martine étant à Clermont Ferrand, elle essaiera de trouver une personne qui ferait l'intervention.

SECTEUR PICARDIE – D. MOLLET

Daniel MOLLET remonte quelques informations du CD60 :

Un club de PNM se manifeste par rapport au non-fonctionnement de l'E-marque. Une feuille de marque papier a été établie, le club visiteur vainqueur a donc pris la feuille comme cela se faisait auparavant (vainqueur garde la feuille et l'envoie) - les règlements antérieurs FFBB et PICARDIE étaient faits de cette façon. Les clubs n'avaient pas vu le point de règlement article 39 - il serait bien de le préciser.

DIVERS

Challenge Benjamins / Benjamines à CHAUNY : parfaite organisation de la part du club de CHAUNY avec les techniciens du comité de l'Aisne. Tous nos remerciements à la présidente Madame Ancelin.

Les qualifiés pour la phase régionale sont Clara POULAIN (ESC Tergnier) et Axel FRANCOIS (ASG Gauchy).

IRFBB – J.M. LY SIN CHENG

Jean-Michel LY SIN CHENG signale que le site internet doit être modifié pour accueillir une partie spécifique à l'IRFBB sur laquelle on pourra s'inscrire à toutes les formations proposées par l'IRFBB. Cela devra être opérationnel au début de la saison prochaine.

Une conférence téléphonique est prévue le 14 mars pour travailler sur l'intégration des fonctions FBI sur le module d'inscription de notre site internet.

COMPTE COMMUN – P. NYS

Pierre Nys fait un point sur la tenue du compte commun Ligue/CD59 :

Recettes : 50 000 €

Dépenses : 35 853.37 €

TRESORERIE – B. VANHAMME

Bertrand VANHAMME fait un point sur la trésorerie.

Renouvellement compte à terme de 100 000 € sur 36 mois.

Il a payé:

- 29 064 € pour le 1^{er} trimestre de pension du CREPS
- 4 500 € pour la participation à l'organisation du TIC

En ce qui concerne la caisse de péréquation (368 équipes concernées) :

- 1 club n'a pas payé le 1^{er} versement
- 3 clubs n'ont pas payé le 2nd versement
- 3 clubs n'ont pas payé le 3^{ème} versement
- 4 clubs n'ont pas payé le 4^{ème} versement
- 28 clubs n'ont pas payé le 5^{ème} versement
- 91 clubs n'ont pas payé le 6^{ème} versement

INVITEE – MADAME A. CREPIN

Madame CREPIN remercie Paul MERLIOT de l'avoir invitée. Elle est marquée par le grand nombre de sujets abordés lors de la réunion.

INVITE – MONSIEUR B. PARISOT

Monsieur PARISOT remercie Paul MERLIOT de l'avoir invité. Il note le travail sérieux des élus.

Il souligne que les comités départementaux ont de plus en plus de mal à gérer les championnats. Le même problème est tangible dans les clubs qui souffrent beaucoup du manque de bénévoles et de la réduction du montant des subventions.

Il informe aussi de l'existence d'une académie appelée AOS (Aisne-Oise-Somme) qui rassemble des sélections et utilise des joueurs pour participer à des tournois.

INVITE – MONSIEUR J.P. PIHET

Monsieur PIHET remercie Paul MERLIOT de l'avoir invité. Il déplore que nombre de décisions soient prises et imposées par la FFBB avec de lourdes conséquences pour les clubs. Il est lui aussi très pessimiste quant à l'avenir du basket.

Paul MERLIOT refuse de rester sur cette note pessimiste et reste persuadé que de jeunes élus talentueux prendront le relai.

L'ordre du jour étant épuisé,

Le Président clôture la séance 21h30.

Le Président,
P. MERLIOT

Le Secrétaire Général,
O. DERUWEZ